



Utilisation d'un portillon

Par **dugat daniele**, le **29/10/2017** à **14:41**

Bonjour,

La copropriété a fait mettre un interphone avec utilisation de badge. Le propriétaire des dépôts en assemblée générale et notifiée par celle-ci a refusé de payer pour motif qu'il ne l'utilise pas. Nous avons accepté et divisé le montant de ces travaux par 6 copropriétaires. Il se trouve que celui-ci loue un dépôt à son beau-frère qui s'est permis de sous-louer à des personnes inconnues de la copropriété sans même nous en faire part, qu'ils passent tous par notre portillon (7/7j). Peut-on s'opposer à ce qu'ils utilisent notre portillon? Ces dépôts ont une ouverture (portail) sur une rue perpendiculaire à la nôtre et un portail côté cour (il y a le portail s'ouvrant uniquement de l'intérieur puis notre porte d'entrée avec badge et possibilité d'ouvrir avec une clef)..

Merci pour votre réponse